

La rhétorique délibérative de Dion de Pruse

Autor(en): **Pernot, Laurent**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Entretiens sur l'Antiquité classique**

Band (Jahr): **62 (2016)**

PDF erstellt am: **14.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-696952>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VII

LAURENT PERNOT

LA RHÉTORIQUE DÉLIBÉRATIVE DE DION DE PRUSE

Nous possédons sous le nom de Dion de Pruse, dit Chrysostome, quatre-vingts ouvrages composés entre les années 70 et 110 ap. J.-C.¹ La plupart de ces ouvrages portent sur des sujets en rapport avec la politique et un quart d'entre eux sont des allocutions adressées à des assemblées de citoyens. Une telle collection est unique dans la littérature grecque conservée pour l'époque du Haut-Empire.²

Peut-être, cependant, les chercheurs n'ont-ils pas encore donné à ce corpus tout le relief qu'il mérite du point de vue de l'histoire de la rhétorique. Les études de référence sur la rhétorique délibérative omettent Dion³ ou le citent en passant.⁴ Les études de référence sur Dion, tout en reconnaissant, naturellement, la place importante occupée par les discours politiques dans sa vie et dans son œuvre, ne sont pas consacrés en premier lieu à l'analyse rhétorique de ces discours.⁵ Un pas notable fut

¹ Sauf mention contraire, nous suivons le texte et la numérotation des discours de l'édition COHOON / CROSBY (1932-1951).

² L'œuvre d'Aelius Aristide comprend plusieurs discours adressés à des cités ; dans ses exhortations à la concorde, cet auteur se souvient probablement de Dion. Philostrate mentionne plusieurs fois des discours délibératifs, aujourd'hui perdus : PHILOSTR. VS 1, 24 (529) ; 2, 11 (591), cf. *infra*, n. 103 ; 2, 33 (628).

³ BECK (1970).

⁴ HARTLICH (1889) 313-315 (le discours 13 comme protreptique) ; KLEK (1919) 37-38 et 152 (les discours *Sur la royauté*).

⁵ Mentionnons ici les études fondamentales de ARNIM (1898) ; DESIDERI (1978) et (1994) ; JONES (1978) ; MILAZZO (2007) ; MOLES (1978) ; NESSELRATH (2009) ; SWAIN (2000).

représenté par les pages que G.A. Kennedy consacra à Dion dans *The Art of Rhetoric in the Roman World* ; car le savant américain y traçait un panorama de l'activité rhétorique de l'auteur, en soulignant son talent en ce domaine.⁶ Plus récemment, un recueil relatif à la rhétorique du conseil comporte un chapitre sur les discours *Sur la royauté*.⁷ La Collection des Universités de France a publié un volume de discours aux cités (*Or.* 33-36) de grand intérêt pour notre sujet.⁸

La caractérisation qui est tentée ici vise donc à faire mieux connaître un chapitre important de l'histoire de la rhétorique délibérative grecque, mais aussi à discuter la notion de genre délibératif. Dion, en effet, ne fut pas un orateur délibératif au sens strict et technique de ce terme, mais un conseiller et un philosophe, ce qui le conduisit à des prises de position débordant les cadres conceptuels prédéfinis.

1. La rhétorique délibérative en ses avatars

Le concept de rhétorique 'délibérative' renvoie à la tripartition des genres oratoires figurant dans la *Rhétorique* d'Aristote et la *Rhétorique à Alexandre* pseudo-aristotélicienne. Ces deux traités, comme on sait, proposèrent une codification des formes de la parole publique, à la fin de l'époque classique, en prenant pour référence la pratique oratoire de la démocratie athénienne ainsi que des observations théoriques préexistantes.⁹ Les systèmes qu'ils présentent l'un et l'autre concordent dans les grandes lignes. Ils isolent les discours délibératifs comme une classe à part, à côté des discours judiciaires et des discours épideictiques, et les qualifient par les termes *συμβουλευτικός* (Aristote) et *δημηγορικός* (*Rhétorique à Alexandre*). Ils leur assignent pour but le conseil (*συμβουλή, συμβουλεύειν*), adressé à une assemblée

⁶ KENNEDY (1972) 566-581.

⁷ SIDEBOTTOM (2006).

⁸ BOST-POUDERON (2011a).

⁹ Voir PERNOT (2002).

délibérante qu'il s'agit de persuader ou de dissuader en vue du vote final. Ils dressent la liste des principaux sujets (finances, guerre et paix, protection du territoire, commerce extérieur, législation, cultes, régime politique) et des principaux arguments (utilité, mais aussi justice, légalité, beauté morale, facilité, etc.) et donnent des conseils relatifs au plan. Enfin, Aristote note que, devant l'assemblée du peuple, le style élaboré et recherché n'est pas de mise.¹⁰

Le concept de 'genre délibératif' (συμβουλευτικὸν γένος), inclus dans le système des trois genres oratoires, s'imposa dans la rhétorique grecque et latine après Aristote.¹¹ À l'époque impériale, il restait en vigueur dans les manuels d'exercices préparatoires¹² et dans les traités des théoriciens,¹³ ainsi que dans les déclamations (les 'suasoirs', par opposition aux 'contro-verses' judiciaires).

Mais si l'on cherche dans le corpus de Dion des discours qui correspondent à cette définition, le résultat est décevant. Qui voudrait lire cet auteur muni de la *Rhétorique* d'Aristote et de la *Rhétorique à Alexandre* courrait à l'échec, car il n'a laissé aucune harangue qui corresponde, dans la forme et dans le fond, aux préceptes édictés dans ces traités.

Pour mieux comprendre Dion, il faut donc élargir et repenser la notion de rhétorique délibérative. Plusieurs facteurs invitent à cette démarche.

Aristote admet – fugitivement – que le conseil peut être adressé en particulier, à titre individuel.¹⁴ C'est ouvrir la porte à une définition du genre délibératif qui ne se limite plus aux

¹⁰ Voir ARIST. *Rhet.* 1, 3-8 et 3, 12 ; *Rhet. ad Alex.* 1-2 et 29-34.

¹¹ DIOG. L. 7, 42 (à propos des stoïciens) ; PHILOD. *Rhet.* 1, 212 SUDHAUS ; *Rhet. ad Her.* 1, 2 ; 2, 1 ; CIC. *De or.* 1, 141 ; *Part.* 10 ; etc.

¹² AEL. THEON, *Prog.* 61.

¹³ DION. HAL. *Lys.* 16, 2 ; PS.-AEL. ARIST. *Rhet.* 1, 146 ; HERMOG. *Stat.* 1, 25 (34) ; *Id.* 2, 10, 15 (384) ; LONGIN. fr. 49, ligne 80, et fr. 50, § 21 PATILLON / BRISSON ; etc.

¹⁴ ARIST. *Rhet.* 1, 3, 1358b9-10 : καὶ οἱ ἰδίᾳ συμβουλευόντες καὶ οἱ κοινῆ δημηγοροῦντες ; 2, 18, 1391b8-9 : ἐάν τε πρὸς ἕνα τις τῶ λόγῳ χρώμενος προτρέπη ἢ ἀποτρέπη. Voir aussi *Rhet. ad Alex.* 1, 2, 1421b14.

discours publics devant une assemblée, mais qui couvre aussi les discours personnels ou privés.

La pratique oratoire, dès l'époque classique, était beaucoup plus souple et variée que la théorie. L'œuvre d'Isocrate en offre un exemple ; car celui-ci, qui avait foi dans le conseil,¹⁵ l'a décliné sous des formes multiples, qui vont au-delà de la définition technique du genre délibératif. Il mêle le conseil et l'éloge, comme dans le *Panégyrique*. Il s'adresse à un unique destinataire, comme dans *À Nicoclès* ou *Philippe*. Il met ses idées dans la bouche d'un tiers (*Plataïque*, *Archidamos*). Quand il se tourne, ou feint de se tourner, vers les corps constitués d'Athènes, il propose des messages généraux sans chercher à emporter l'adhésion sur une mesure précise (*Sur la paix*, *Aréopagitique*). Isocrate fit ainsi éclater la structure du débat, en proposant, en sus du débat devant les assemblées, des débats restreints, devant les souverains, et des débats élargis, devant l'opinion.

La théorie rhétorique elle-même trahit une certaine insatisfaction à l'égard de la tripartition des genres rhétoriques. Les spécialistes avaient remarqué qu'il existait des formes oratoires qui entraient difficilement dans les trois genres canoniques : "lorsque nous nous plaignons, que nous consolons, apaisons, excitons, intimidons, encourageons, conseillons, interprétons des énoncés obscurs, racontons, conjurons, remercions, félicitons, reprenons, invectivons, décrivons, recommandons, faisons des rétractations, des vœux, des conjectures et bien d'autres choses".¹⁶ Quintilien, qui dresse cette liste, précise qu'il s'en tient, quant à lui, à la tripartition la plus commune ; mais il n'en a pas moins suggéré que cette tripartition a pu être considérée comme étroite et qu'il faut tenir compte aussi d'autres points de vue.

¹⁵ ISOC. *Paneg.* 3 : ἤρω συμβουλεύσων.

¹⁶ QUINT. *Inst.* 3, 4, 3 : *cum querimur, consolamur, mitigamus, concitamus, terremus, confirmamus, praecipimus, obscure dicta interpretamur, narramus, deprecamur, gratias agimus, gratulamur, obiurgamus, maledicimus, describimus, mandamus, renuntiamus, optamus, opinamur, plurima alia* (trad. COUSIN).

Plus loin, le même Quintilien affirme que l'éloquence délibérative ne se limite pas aux assemblées et à l'administration de l'État, comme l'ont cru la majorité des Grecs ainsi que Cicéron : "Pour moi, la variété des cas me paraît offrir un champ plus vaste, parce que les consultants et les consultations présentent une grande diversité".¹⁷ La délibération, ajoute-t-il, "est le fait d'un groupe ou d'un individu".¹⁸

Ces réflexions, qui émanent d'un théoricien contemporain de Dion, sont significatives. Derrière l'apparente unanimité autour d'un système consacré par l'École, on voit que des forces de réflexion étaient à l'œuvre pour diversifier et pour nuancer.

Il faut tenir compte, en outre, du passage du temps et de l'évolution des contextes historiques. Comparées à l'Athènes classique, les cités grecques de l'époque impériale, soumises à l'autorité romaine, n'avaient pas le même statut. Elles ne délibéraient pas de façon souveraine et les sujets les plus graves, comme la guerre ou le régime politique, leur étaient interdits. Cela ne signifiait pas que la rhétorique délibérative fût impossible, mais elle était différente et devait se redéployer.

Dion lui-même en atteste, ayant parfaitement observé ce phénomène. Dans un exorde prononcé devant l'assemblée de Pruse, au cours des premières années du II^e siècle, il déclare : "Aujourd'hui, les circonstances sont devenues autres".¹⁹ La phrase est brève, mais suffisante. Nul besoin d'insister, tout le monde comprend à quoi l'orateur se réfère : la conquête romaine a mis fin à l'indépendance des cités grecques, et par conséquent celles-ci ne peuvent plus rivaliser entre elles par les armes. En l'occurrence, Dion vient de citer l'exemple d'Épaminondas, auquel il s'identifie dans la mesure où celui-ci, comme Dion lui-même, avait fait l'objet de critiques de la part de ses concitoyens. Mais Épaminondas fut le bienfaiteur de sa patrie,

¹⁷ QUINT. *Inst.* 3, 8, 15 : *nobis maior in re uidetur uarietas ; nam et consultantium et consiliorum plura sunt genera* (trad. COUSIN).

¹⁸ QUINT. *Inst.* 3, 8, 37 : *consultant aut plures aut singuli* (trad. COUSIN).

¹⁹ DIO CHRYS. 43, 4 : *νῦν δ' ἕτεροι γηγόνασιν οἱ καιροί* (quand aucun nom de traducteur n'est indiqué, la traduction est nôtre).

Thèbes, à laquelle il procura l'hégémonie sur la Grèce. Aujourd'hui, les hommes d'État ont une capacité d'action bien moindre que par le passé.²⁰

Une trentaine d'années plus tôt, déjà, s'adressant aux Rhodiens, Dion avait souligné le changement d'époque, en des termes qui visaient à la fois l'action et la parole, la vie politique de la cité et les discours publics rythmant cette vie :

“[Vos ancêtres] avaient beaucoup d'autres moyens de faire montre de leur vertu : gouverner autrui, secourir les victimes de l'injustice, gagner des alliés, fonder des cités, vaincre à la guerre. Vous, en revanche, vous n'avez aucune possibilité d'action de ce genre, mais il vous reste, à mon sens, à vous gouverner vous-mêmes, administrer votre cité, décerner les honneurs et les applaudissements différemment de la plupart, délibérer en conseil, rendre la justice, sacrifier aux dieux et célébrer les fêtes : en tout cela, il vous est possible d'apparaître meilleurs que les autres.”²¹

Ce passage offre une description synthétique de la politique municipale sous ses aspects moraux, institutionnels et religieux. La rhétorique y est présente ; car l'activité délibérative et judiciaire, à laquelle il est fait référence (καὶ τὸ βουλευσασθαι καὶ τὸ δικάσαι), passait nécessairement par le discours. Dion estimait donc que la rhétorique délibérative existait toujours, mais qu'elle avait changé, et pas nécessairement en mal. D'autres textes, de Plutarque en particulier, dressent un constat semblable.²²

Le concept de rhétorique délibérative, au sens technique, manifeste ses limites. C'était une invention géniale et de portée universelle, une formalisation du débat politique et une systématisation des critères de l'action ; mais c'était une épure, étroitement liée,

²⁰ Sur la signification d'ensemble du passage, voir SCHMIDT (2013) 383-386.

²¹ DIO CHRYS. 31, 161-162 : ἐκείνοις μὲν γὰρ ἐν πολλοῖς ὑπῆρχεν ἑτέροις ἢ τῆς ἀρετῆς ἐπίδειξις, ἐν τῷ προεστάναι τῶν ἄλλων, ἐν τῷ βοηθεῖν τοῖς ἀδικουμένοις, ἐν τῷ συμμάχους κτᾶσθαι, πόλεις οἰκίζειν, νικᾶν πολεμοῦντας, ὑμῖν δὲ τοιοῦτον μὲν οὐθὲν πράττειν ἔνεστιν. καταλείπεται δ', οἶμαι, τὸ ἑαυτῶν προεστάναι καὶ τὴν πόλιν διοικεῖν καὶ τὸ τιμῆσαι τινα καὶ κροταλίσαι μὴ τοῖς πολλοῖς ὁμοίως καὶ τὸ βουλευσασθαι καὶ τὸ δικάσαι καὶ τὸ τοῖς θεοῖς θῦσαι καὶ τὸ ἄγειν ἑορτήν· ἐν οἷς ἅπασιν ἔστι βελτίους τῶν ἄλλων φαίνεσθαι.

²² Voir PERNOT (2010).

de surcroît, aux conditions de la démocratie athénienne. Ce concept ne peut pas rendre compte de la richesse et de la variété des situations rhétoriques qui se sont présentées au cours de l'histoire, pas plus que la *Poétique* d'Aristote ne contient toutes les formes prises par l'épopée et le théâtre ou que le système des *genera dicendi* ne résume toutes les variétés du style. Les théories antiques doivent être, pour les lecteurs modernes, une source d'inspiration, non un carcan. C'est pourquoi, sans rejeter, certes, le genre délibératif, il faut l'enrichir, en l'appuyant sur ses points forts : la politique, la délibération, le conseil.

Un tel enrichissement est particulièrement nécessaire dans le cas de Dion ; car celui-ci, tout en connaissant bien la rhétorique, ne se voulut pas un rhéteur professionnel. Esprit original, critique, rebelle, il ne se laissait pas enfermer dans des moules. Sa vie mouvementée, qui fut marquée par l'exil comme par la réussite, ainsi que les multiples facettes de son personnage social – notable, sophiste, philosophe – lui procurèrent des expériences diverses et lui donnèrent un regard surplombant.

2. Une théorie du conseil philosophique

Si Dion n'emploie pas les termes *συμβουλευτικός* et *δημηγορικός*, il évoque souvent le "conseil" et le "conseiller" (*συμβουλή*, *συμβουλεύειν*, *σύμβουλος*), et il cite les discours au peuple ou au conseil (*βουλή*) comme une catégorie bien définie, à côté des discours au tribunal et des conférences d'apparat.²³ Sur la rhétorique du conseil, dont il reconnaissait la spécificité, il s'est plusieurs fois exprimé, dans des ouvrages ou passages d'ouvrages qui n'ont pas tous retenu l'attention des modernes, mais qui composent en vérité un ensemble cohérent et exposent les fondements conceptuels à partir desquels Dion a théorisé sa propre mission.

²³ DIO CHRYS. 18, 14 et 17 ; 24, 3 ; 33, 1 ; 69, 3. En mauvaise part : DIO CHRYS. 4, 124. Dion emploie aussi *δημηγορεῖν*, *παραινεῖν*, *παρακαλεῖν*, *προτρέπειν*.

Un point de départ est fourni par le bref dialogue *Sur la délibération* (*Or. 26 : Περὶ τοῦ βουλευέσθαι*). Après avoir cherché à définir le domaine et les conditions de la délibération, dans une optique philosophique,²⁴ Dion insiste sur l'importance de cette activité. Il est essentiel, dit-il, d'être capable de délibérer sur les affaires, ce qui requiert intelligence et éducation (§ 7), et la délibération débouche sur le discours (§ 7 : λέγειν).

Sur la manière de conduire les délibérations, le *Discours eubéen* (*Or. 7*) donne l'exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Dion croque une scène d'assemblée, qui a lieu au théâtre, au cours de laquelle s'expriment quatre citoyens (§ 24-63). Or la violence et l'égoïsme y règnent. Les orateurs sont méprisables ou aveuglés, la foule, versatile. Cette satire cruelle vise les démagogues et, sans être dépourvue de parallèles littéraires,²⁵ elle s'appuie sur des choses vues et comporte des enseignements pour la situation contemporaine.²⁶ Dion a repris le même thème devant l'assemblée de Tarse, en opposant les mauvais orateurs, qui n'écoutent que leur intérêt personnel, et le "bon conseiller" (τὸν σύμβουλον τὸν ἀγαθόν), véritablement digne de diriger la cité.²⁷

Dion critique très sévèrement la rhétorique vulgaire et les sophistes.²⁸ Il ne veut considérer que la "vraie",²⁹ la "bonne"³⁰ rhétorique.

Quelles sont donc les caractéristiques du bon conseiller ? D'abord, il revendique son engagement dans le présent, comme

²⁴ Ce texte présente des ressemblances avec le *Sisyphé* pseudo-platonicien.

²⁵ P. COLLART, observation à la suite de la communication de MAZON (1943) 87 ; JOUAN (1977) 43 ; SCANNAPIECO (2004) 345-347.

²⁶ ARNIM (1898) 502 ; JONES (1978) 58-61. RUSSELL (1992) 13 écrit excellemment : "With due allowance made for the large literary element in a speech full of mimesis of Plato and the orators, we can still hear the voice of the preacher directing himself to contemporary evils and propounding solutions which may have a political as well as a moral ring. Dio was a political animal ..."

²⁷ DIO CHRYS. 34, 28-37.

²⁸ Par ex. DIO CHRYS. 13, 22 ; 69, 3.

²⁹ DIO CHRYS. 2, 24 : φιλοσοφίας τε ἅμα καὶ ῥητορικῆς τῆς ἀληθοῦς. Cf. 22, 2 : φιλοσόφους ἐν πολιτείᾳ... ἢ ῥήτορας κατὰ τὴν γενναίαν τε καὶ ἀληθῆ ῥητορικὴν.

³⁰ DIO CHRYS. 22, 5 : λέγω δὲ οὐ ψέγων ῥητορικὴν οὐδὲ ῥήτορας τοὺς ἀγαθοὺς.

dans la phrase suivante : “Peut-être me méprises-tu et estimes-tu que je bavarde, parce que je ne parle pas de Cyrus et d’Alcibiade, comme font encore aujourd’hui les *sophoi*, mais que je mentionne Néron et ce genre de sujets récents et sans gloire”.³¹ Entendons que Dion récuse le passéisme en vigueur chez beaucoup d’intellectuels et de sophistes et qu’il veut appartenir résolument à son temps.

Mais, surtout, il se veut philosophe.³² Sa théorie de l’alliance nécessaire entre rhétorique délibérative et philosophie tient en deux articles. D’une part, le philosophe doit s’engager en politique : une allocution prononcée devant le conseil de Pruse roule sur ce sujet (*Or.* 49). “La tâche du véritable philosophe n’est autre que le gouvernement des hommes.”³³ Parce qu’elle consiste à faire le bien (εὐεργετεῖν), cette tâche lui plaît, et de surcroît il y est spécialement préparé (§ 1-3) : car le philosophe exerce l’empire sur lui-même, ce qui est beaucoup plus difficile que de l’exercer sur autrui (§ 8-11). Assurément, il est rare que les philosophes deviennent rois, encore qu’il y en ait des exemples (§ 6). Mais le philosophe a à sa disposition deux autres manières de gouverner : en se faisant le conseiller d’un roi (§ 3-5, 7-8), ou en exerçant une magistrature dans sa propre cité (§ 13-14). Dans l’un et l’autre cas, qu’il s’agisse de s’adresser aux princes ou aux assemblées de citoyens, il va de soi que l’activité philosophique repose sur la parole et que le philosophe doit être orateur. Ce discours offre ainsi une justification théorique à l’alliance entre rhétorique et philosophie.

³¹ DIO CHRYS. 21, 11: ἴσως γὰρ μου καταφρονεῖς καὶ ἡγῆσθαι με ληρεῖν, ὅτι οὐ περὶ Κύρου καὶ Ἀλκιβιάδου λέγω, ὡσπερ οἱ σοφοὶ ἔτι καὶ νῦν, ἀλλὰ Νέρωνος καὶ τοιούτων πραγμάτων νεωτέρων τε καὶ ἀδόξων [ᾧν] μνημονεύω. Le mot ᾧν, qui fait difficulté, a été athétisé par Reiske, suivi par von Arnim et de Budé ; Cohoon le conserve.

³² Cf. NESSELRATH (2009).

³³ DIO CHRYS. 49, 13 : τοῦ γε ὄντως φιλοσόφου τὸ ἔργον οὐχ ἕτερόν ἐστιν ἢ ἀρχὴ ἀνθρώπων. L’engagement politique de Dion a été particulièrement mis en lumière par DESIDERI (1978), qui parle de la philosophie “intesa come servizio sociale” (p. 377) et qui développe les implications idéologiques, sociales et historiques de cette conception. Nous nous concentrons ici sur l’aspect rhétorique des choses.

D'autre part, et réciproquement, si le philosophe doit s'engager en politique, la politique doit être philosophique. Tel est le thème du petit traité *Sur la guerre et la paix* (*Or.* 22), consacré aux rapports entre rhétorique et philosophie.³⁴ L'auteur dresse une liste de sujets de délibération, en se référant à la Grèce classique et en citant, outre la guerre, les questions d'éducation, de finances, etc. (§ 2-3),³⁵ puis il oppose deux manières de traiter ces sujets : tandis que les orateurs les examinent à l'occasion de chaque cas particulier, les philosophes prennent de la distance et remontent au principe général, pour être prêts ensuite à faire face à tous les cas particuliers (§ 3-4). La supériorité de la méthode philosophique est patente, et ce sont donc les philosophes qui seront les mieux à même d'être les "conseillers des cités, des peuples ou des rois" (§ 5).³⁶

Ces considérations s'appliquent au premier chef à Dion lui-même, qui, en toute occasion, se définit comme un philosophe soucieux de l'intérêt général. Si vous m'avez fait citoyen de votre ville, dit-il par exemple aux Nicomédiens, ce n'est pas que je sois riche et capable de munificence, ni apte à flatter les masses, mais parce que "plus que d'autres, peut-être, j'ai la volonté et la capacité de donner des conseils sur les intérêts communs".³⁷ "Je vois que ce n'est pas seulement l'éloquence, mais aussi la philosophie qui produit des hommes de bien et des hommes distingués dans notre cité : c'est pourquoi, quant à moi, je n'hésiterai pas à y exhorter les jeunes gens, en privé et en public, quand cela sera opportun."³⁸ La philosophie est une mission que Dion exerce tant dans des entretiens particuliers qu'au moyen

³⁴ Sur le détail de l'interprétation du discours 22, voir PERNOT (1993) 579, n. 413.

³⁵ Voir des listes comparables DIO CHRYS. 25, 2 ; 26, 8.

³⁶ DIO CHRYS. 22, 5 : συμβούλους τῶν πόλεων ἢ τῶν ἔθνῶν ἢ τῶν βασιλέων.

³⁷ DIO CHRYS. 38, 1 : τὸ συμβουλεύειν ἐμέ τι περὶ τῶν κοινῆς συμφερόντων ἴσως μᾶλλον ἐτέρων καὶ βούλεσθαι καὶ δύνασθαι.

³⁸ DIO CHRYS. 44, 10 : ὁρῶ δὲ οὐ μόνον ἀπὸ λόγων, ἀλλὰ καὶ ἀπὸ φιλοσοφίας ἀνδρας ἀγαθοὺς καὶ ἀξιολόγους γιγνομένους ἐν τῇ πόλει. ὑπὲρ ὧν ἐγὼ καὶ ἰδίᾳ τοὺς νέους καὶ κοινῆς, ὅταν ἦ καιρὸς, οὐκ ὀκνήσω παρακαλεῖν.

de discours publics, emplis d'avertissements et de conseils. Être philosophe implique de parler en public.³⁹

Ce n'était pas trahir l'esprit de la rhétorique délibérative que de lui donner une dimension philosophique. Isocrate déjà se réclamait de la philosophie dans ses discours de conseil. Aristote indique que toute délibération a pour fin le bonheur,⁴⁰ ce qui suppose, de la part de l'orateur, la connaissance des vrais biens. L'alliance entre rhétorique et philosophie était d'autant plus aisée, du point de vue de Dion, que ce dernier ne restreignait pas la philosophie à sa définition spécialisée, mais l'étendait à la sagesse et à la culture. Les bons conseillers sont "les gens honnêtes et cultivés".⁴¹ Ils savent s'adapter aux circonstances.

Les modèles revendiqués par Dion étaient donc les philosophes et les sages : Socrate, Diogène, Nestor ; mais Démosthène n'était pas oublié. Selon une anecdote symbolique, rapportée par Philostrate, Dion, durant son exil, lisait le *Phédon* et le discours *Sur l'ambassade*.⁴² Effectivement, dans le corpus de Dion, Démosthène est cité avec faveur pour sa puissance oratoire.⁴³ Le *Discours rhodien* s'inspire du *Contre Leptine*, et l'on trouve çà et là d'autres allusions et échos démosthénien.⁴⁴

C'est ainsi que Dion employa sa vie à prodiguer des conseils. Ses lecteurs n'ont pas manqué de relever cet aspect. Ainsi Synésios : "Il entreprit d'admonester les hommes, tant les souverains que les simples particuliers."⁴⁵ Photius : "Il eut la réputation d'être habile dans les discours, et particulièrement ceux qui conseillent de discipliner les mœurs" ; "comme je l'ai dit, la plus grande partie des discours de Dion que nous connaissons

³⁹ DIO CHRYS. 13, 12 : λέγειν ... εἰς τὸ κοινόν.

⁴⁰ ARIST. *Rhet.* 1, 5-6.

⁴¹ DIO CHRYS. 49, 1 : τοῖς ἐπεικέσιν ἀνθρώποις καὶ πεπαιδευμένοις.

⁴² PHILOSTR. *VS* 1, 7 (488).

⁴³ DIO CHRYS. 2, 18-19 ; 18, 11.

⁴⁴ WENKEBACH (1903) 20-21, 48, 54-87 ; PERNOT (2006) 66. Sans être écrasante, cette présence de Démosthène est peut-être plus significative que ne le concède ARNIM (1907) 614-615.

⁴⁵ SYNES. *Dion* 1, 14 : ἐπιθέσθαι δὲ τῷ νουθετεῖν ἀνθρώπους, καὶ μονάρχους καὶ ἰδιώτας.

sont délibératifs”.⁴⁶ “Philosophe engagé en politique”,⁴⁷ telle était la conception qu’il se faisait de sa propre utilité. La philosophie n’était pas seulement pour lui un contenu à transmettre, mais une manière de vivre, qu’il mettait en pratique et proposait en exemple. Et il développa une rhétorique à cette fin.

3. Essai de cartographie des discours

Pour passer des fondements théoriques à la mise en pratique, il convient d’essayer de décrire et de classer les discours de Dion qui contiennent des conseils politiques et philosophiques et peuvent être considérés comme délibératifs dans une acception plus ou moins large. La tâche est malaisée : car, document irremplaçable, le corpus de Dion pose de multiples difficultés. Il est étendu (plus de huit cents pages dans l’édition de la Bibliotheca Teubneriana par Guy de Budé) et les ouvrages qui le composent sont de forme et de contenu très divers.⁴⁸ La transmission des textes peut avoir comporté des accidents : on a soupçonné des interpolations, des ‘conflations’ et des mutilations, à tort ou à raison,⁴⁹ et reconnu l’insertion d’ouvrages apocryphes.⁵⁰ Dion lui-même était conscient des problèmes posés par

⁴⁶ PHOT. *Bibl.* 209, 165a34-35 : δεξιὸς δὲ περὶ τοὺς λόγους ἔδοξεν εἶναι, καὶ μάλιστα τοὺς ὅσοι ῥυθμίζειν συμβουλεύουσι τὰ ἤθη ; 165b8-10 : ἔστι μὲν οὖν, ὅπερ ἔφην, τὸ πλεῖστον αὐτοῦ τῶν λόγων, οὓς ἡμεῖς ἴσμεν, συμβουλευτικόν.

⁴⁷ DIO CHRYS. 48, 14 : φιλόσοφος πολιτείας ἀψάμενος.

⁴⁸ DESIDERI (1991b).

⁴⁹ Voir par exemple ARNIM (1898) 170-171, 181-204, 414-430, 465-467 ; BUDÉ (1920) ; LEMARCHAND (1926) ; HIGHET (1983). Juste appréciation à cet égard chez ELLIGER (1967) 785. La transmission n’a certainement pas été irréprochable, mais il ne faut pas oublier que Dion ne visait pas à une rigueur méticuleuse ; il fait lui-même état – non sans coquetterie – de ses propres digressions (DIO CHRYS. 7, 128 : τὰς ἐκτροπὰς τῶν λόγων) et de l’allure erratique de ses conférences (DIO CHRYS. 12, 16 : ἐὰν φαίνωμαι πλανώμενος ἐν τοῖς λόγοις, méthode bien commentée par ARNIM (1898) 439-443).

⁵⁰ Il est généralement admis que le *Discours corinthien* (*Or.* 37) n’est pas de Dion, mais de Favorinus ; voir AMATO / JULIEN (2005). Nous ne tenons donc pas compte de ce discours. Des doutes pèsent également sur certains discours *Sur la Fortune* (*Or.* 63-65), groupe qui n’est pas important pour notre sujet.

la publication et la circulation de ses œuvres dès son vivant et il s'en est plaint avec humour.⁵¹

Par ailleurs, de nombreuses incertitudes entourent les circonstances de composition et de prononciation. Quelques renseignements sont fournis par les titres que portent les discours dans la tradition manuscrite et par les *testimonia*. Pour le reste, il faut échafauder des hypothèses à partir du contenu des textes eux-mêmes, ce qui est d'autant moins facile que l'auteur est volontiers allusif et ironique. Les savants modernes ont accompli un travail important pour préciser les contextes et les datations, sans pouvoir parvenir pour autant à des conclusions toujours sûres et unanimes.⁵² Cette situation est particulièrement dommageable s'agissant de rhétorique délibérative, parce que l'on aurait besoin de connaître dans chaque cas, avec précision, le cadre et les destinataires des conseils prodigués.

Enfin, la pensée de Dion a évolué au cours de sa vie ; il n'a pas toujours eu la même vision des rapports entre rhétorique et philosophie et il a mis l'accent successivement sur des doctrines différentes, du cynisme au platonisme et au stoïcisme.⁵³ Or, là encore, une reconstitution exacte de toutes les étapes paraît hors de portée. Nous avons perdu une quinzaine d'ouvrages, dont les titres sont connus grâce à Philostrate, à Synésios et à la *Souda*,⁵⁴ et ces pertes peuvent fausser les perspectives, notamment à l'égard du fameux problème de la 'conversion' de Dion à la philosophie. Sur ces problèmes, il nous a semblé que nous pouvions nous abstenir de prendre parti ici, car le corpus des discours de conseil de Dion est suffisamment homogène pour autoriser un traitement synthétique. Nous ne cherchons pas à atteindre une précision qui serait illusoire, ou qui à tout le moins nécessiterait dans chaque cas des discussions approfondies. Nous

⁵¹ DIO CHRYS. 42, 4-5.

⁵² En particulier ARNIM (1898) ; JONES (1978) ; DESIDERI (1978) ; MOLES (1978) ; SHEPPARD (1984).

⁵³ La description des conceptions philosophiques présentes dans l'œuvre de Dion par FRANÇOIS (1921) reste utile.

⁵⁴ Voir une liste dans ARNIM (1893-1896) II, IX-X.

avons également laissé de côté les portions du corpus qui ne relèvent pas, ou qui relèvent moins, de notre sujet, et ceci inclut entre autres des œuvres dans lesquelles Dion, probablement dans des périodes circonscrites de sa vie, a tourné le dos à la rhétorique pour se poser en “philosophe mendiant ennemi de la culture”, selon la formule de von Arnim.⁵⁵

Compte tenu de ces avertissements préalables, il est possible de décrire les discours de conseil, qui constituent une part notable du corpus total, en les répartissant en trois ensembles principaux. Leur contexte, gradué, va des circonstances précisément politiques et institutionnelles à des occasions plus éthiques et parénétiqes.

1) On regroupe sous le nom de *Discours bithyniens* quatorze allocutions prononcées par Dion devant les corps politiques de sa province (*Or.* 38-51). Un premier sous-groupe, consacré au thème de la “concorde” (ὁμόνοια), traite de conflits entre cités ou de dissensions internes à la cité, à propos de Nicomédie, Nicée, Pruse et Apamée (*Or.* 38-41). Dion intervient, devant l’assemblée ou devant le conseil, pour prôner la réconciliation ou pour saluer et consolider une réconciliation advenue.

Les dix discours restants sont des prises de parole effectuées à Pruse, à des époques diverses, sur toutes sortes de sujets (*Or.* 42-51). Les affaires sont embrouillées et les enjeux, malheureusement, ne sont pas toujours clairs. Dion se multiplie devant l’assemblée et le conseil, répond à des propositions d’honneurs et de charges qui lui sont décernées, justifie sa conduite, réagit face aux menaces. Un jour, il tance des émeutiers qui avaient tenté d’incendier sa maison (*Or.* 46). Souvent, il fait allusion au programme de grands travaux qui lui était cher, mais qui lui valut des critiques et des oppositions, dont Pline le Jeune s’est fait l’écho.⁵⁶ Un des discours est destiné à introduire le gouverneur de Bithynie devant l’Assemblée de Pruse (*Or.* 48). Les titres de ces allocutions – qu’ils remontent à l’auteur ou à un éditeur

⁵⁵ ARNIM (1898) 394 : “der culturfeindliche Bettelphilosoph”.

⁵⁶ PLIN. MIN. *Epist.* 10, 81-82.

bien informé – reflètent la diversité des situations et des intentions. Ils précisent le lieu de prononciation (ἐν τῇ πατρίδι, πρὸς τὴν πατρίδα, ἐν ἐκκλησίᾳ, ἐν βουλῇ), le type rhétorique du discours (διάλεξις, πολιτικός, φιλοφρονητικός, ἀπολογισμός, δημηγορία) ainsi que des renseignements plus circonstanciels sur le contexte. C'est la politique locale au quotidien.

Les discours que nous lisons ne représentent qu'une partie des interventions de Dion. Il y en eut d'autres, qui ne furent pas publiées ou n'ont pas été conservées. Il évoque lui-même la quantité des discours qu'il a prononcés à Pruse⁵⁷ et résume l'un d'entre eux, que nous ne possédons pas.⁵⁸ Pline le Jeune mentionne un discours prononcé par Dion *in bule*.⁵⁹

2) Dans les *Discours aux cités* (*Or.* 31-35), Dion intervient en tant que personnalité extérieure, à Rhodes, à Alexandrie, à Tarse et à Célènes. Il s'adresse au peuple de ces cités, c'est-à-dire probablement aux citoyens réunis en assemblée, formelle ou informelle, sans qu'on puisse déterminer les conditions exactes de ses interventions. Les discours dont le contenu politique est le plus précis sont le *Discours rhodien*, sur la réutilisation des statues honorifiques, et le second *Discours tarsien*, sur les querelles avec les cités voisines et les rapports avec les gouverneurs. Les autres discours de ce groupe affichent une portée plus générale et morale, alternant conseils et reproches, à propos de l'attitude des Alexandrins aux spectacles, du comportement des Tarsiens et de la prospérité de Célènes.

3) Les discours *Sur la royauté*, situés à la place d'honneur, en ouverture du corpus, sont parmi les plus célèbres de Dion (*Or.* 1-4). Les numéros 1 et 3 sont proprement des discours, comportant une adresse à l'Empereur, probablement Trajan, à la deuxième personne du singulier,⁶⁰ tandis que les deux autres se présentent comme des dialogues (*Or.* 2 : Alexandre et Philippe ;

⁵⁷ DIO CHRYS. 43, 2 : ἐν τοσούτοις λόγοις οὐς εἴρηκα ἐν ὑμῖν.

⁵⁸ DIO CHRYS. 40, 5-6.

⁵⁹ PLIN. MIN. *Epist.* 10, 81, 1. À ces discours perdus, s'ajoute encore la mercuriale à la soldatesque citée par PHILOSTR. *VS* 1, 7 (488).

⁶⁰ DIO CHRYS. 1, 9 ; 3, 2 (ὦ γενναῖε αὐτοκράτορ).

Or. 4 : Alexandre et Diogène). Dion parle en “conseiller du prince”⁶¹ et propose une vision ample et articulée de ce que doivent être le pouvoir monarchique et la personnalité du monarque.

La propension de Dion à donner des conseils ne se limite pas à ces trois groupes de discours, mais transparaît également dans le reste de son œuvre. Les ouvrages portant sur des sujets d'éthique, voire de théologie et de cosmologie, visent à une action sur l'auditeur ou le lecteur, tout en se distinguant de la rhétorique délibérative *stricto sensu* en ce qu'ils ne portent pas sur des mesures pratiques et ne sont pas adressés à des assemblées délibérantes. Certains de ces ouvrages ne sont pas sans lien avec les groupes précédents, soit parce qu'ils traitent de philosophie politique et font écho aux discours *Sur la royauté* (*Or.* 5, 6, 25, 62), soit parce qu'ils visent à l'édification d'un nombreux auditoire (*Or.* 12). Il est encore question de la définition du bon roi dans des opuscules à sujet mythologique (*Or.* 53, 56, 57).⁶² Le *Charidémus* (*Or.* 30), quant à lui, se rattache au genre de la consolation. Enfin, la lettre *Sur la formation oratoire* (*Or.* 18) rassemble des conseils de lecture et de travail à l'intention d'un homme politique : parmi les tâches oratoires qui attendent son illustre élève, Dion n'a garde d'omettre les discours devant le peuple et au *bouleutêrion*.⁶³ Par une sorte de continuum, le corpus de Dion est tout entier traversé par le thème du conseil, dont l'auteur s'était fait une spécialité.

4. Quelques caractéristiques de la rhétorique délibérative de Dion de Pruse

Conformément aux principes analysés ci-dessus, Dion prodigua des conseils, dans le domaine politique, en alliant la

⁶¹ Tel est le titre du chapitre V du livre de DESIDERI (1978) : “Dione consigliere del principe”.

⁶² Cf. JOUAN (2001).

⁶³ DIO CHRYS. 18, 14 : εἶτε ἐν δήμῳ λέγων εἶτε ἐν βουλευτηρίῳ ; 18, 17: καὶ ἐν βουλῇ καὶ ἐν δήμῳ.

philosophie et la rhétorique. C'est pourquoi Philostrate le rangea dans la catégorie des philosophes éloquents et la *Souda* le définit comme σοφιστής καὶ φιλόσοφος.⁶⁴ Tel était le choix de Dion et il s'y est tenu. Il est remarquable que le *Discours rhodien*, que l'on s'accorde en général⁶⁵ à placer tôt dans sa carrière, avant l'exil, comporte déjà des éléments philosophiques, comme une allusion à Musonius Rufus (§ 122) et diverses considérations éthiques. Dion s'intéressait à la philosophie avant son exil, et il est resté rhéteur et sophiste, à beaucoup d'égards, jusqu'à la fin de sa vie. Sous Nerva et Trajan, sa stature d'orateur philosophe était parfaitement campée.

Les conseils de Dion se réfèrent à des valeurs qui les fondent et qui les prolongent. Même quand des mesures précises sont envisagées, le discours traduit la volonté de transposer le débat. L'adresse *Aux Nicomédiens sur la concorde avec les Nicéens* (*Or.* 38) en offre un exemple : les solutions pratiques pour régler la querelle à propos du premier rang et du titre de métropole⁶⁶ sont encadrées par des développements visant, d'une part, à établir que la concorde, "d'un point de vue général" (§ 8 : καθόλου), est un bien et qu'elle est de nature divine (§ 10-20) et, d'autre part, à décrire les avantages politiques qu'on est en droit d'en attendre (§ 41-48).

Souvent, le message porte sur une attitude politique et éthique, comme dans le second discours à Tarse (*Or.* 34) ou dans l'exhortation finale du discours 44 (§ 10-12). Tout se passe comme si Dion estompait volontairement les contenus concrets. Dans les discours *Sur la royauté*, on ne peut que supposer l'existence d'allusions à l'actualité,⁶⁷ la discussion étant délibérément élevée au niveau des plus hauts principes. C'est

⁶⁴ PHILOSTR. *VS* 1, 7; *Suda* δ 1240. – Apollonios de Tyane, quant à lui, estimait que la philosophie de Dion était trop soucieuse de plaire et trop rhétorique : voir APOLL. TYAN. *Epist.* 9 ; PHILOSTR. *Vit. Apoll.* 5, 40.

⁶⁵ Avec l'exception de SIDEBOTTOM (1992) 414.

⁶⁶ Sur ces solutions, voir ROBERT (1977) 6 ; JONES (1978) 86-89. Importante mise au point par FERRARY (2008) 1394-1395.

⁶⁷ Voir PERNOT (2013) 50.

cette focalisation sur les valeurs qui a attiré sur Dion le qualificatif de ‘prédicateur’.⁶⁸ Un terme antique qui conviendrait pour désigner de tels conseils, appuyés sur des axiomes moraux, est celui de ‘parénèse’.⁶⁹

Autre particularité : les conseils de Dion sont accompagnés de reproches. Pareille attitude n’était pas recommandée par les théoriciens. Quintilien critique les déclamateurs qui s’opposent à leur auditoire et donnent l’impression de réprimander plutôt que de conseiller.⁷⁰ Mais le philosophe n’est pas là pour flatter.⁷¹ Sa rhétorique comporte des remontrances qui peuvent être rudes.⁷²

Parmi les nombreux thèmes que Dion développe dans ses discours de conseil, deux méritent d’être rappelés, qui sont récurrents et aident à caractériser sa rhétorique. Ils forment un diptyque, et toutes les études sur Dion les abordent et tentent d’en cerner la complexité. Le premier thème est celui de l’hellénisme, Dion ayant le constant souci de situer les cités auxquelles il s’adresse par rapport aux autres cités grecques et par rapport au présent et au passé de la Grèce. Il affirme, par exemple, que les habitants de Pruse et de Nicée sont de purs Hellènes.⁷³ Il compare les querelles opposant Tarse à ses voisines avec d’autres exemples de querelles entre cités grecques.⁷⁴ Il confronte les Rhodiens aux Athéniens d’hier et d’aujourd’hui.⁷⁵ Par-delà le poids des grandes familles, à commencer par la sienne,⁷⁶ Dion

⁶⁸ MARTHA (1865) 292-310 : “prédicateur populaire”, “évangéliste”, “rôle de sermonnaire païen” ; DESIDERI (1978), chapitre VII : “tecnica della predicazione popolare” ; RUSSELL (1992) 13 : “preacher” (*supra*, n. 26) ; BOST-POUDERON (2009). Cf. SYME (1988) 6 : “He (*scil.* Dio) gave benefactions to his own townsfolk, and sermons or earnest exhortation.”

⁶⁹ Voir notamment PS.-LIB. *Charact. epist.* 5 (dans l’édition FOERSTER de Libanios, vol. IX), sur la différence entre παραίνεσις et συμβουλή.

⁷⁰ QUINT. *Inst.* 3, 8, 69 : *obiurgantibus similiores ... quam suadentibus.*

⁷¹ DIO CHRYS. 72, 9 : οὐδέν τι θωπεύσων οὐδένα αὐτῶν οὐδὲ φεισόμενος οὐδενός.

⁷² DIO CHRYS. 77/78, 42 : σφοδροτέρων τὴν νοουθεσίαν καὶ παρακλέουσιν ποιούμενος. Voir GRANDJEAN (2005) et (2009).

⁷³ DIO CHRYS. 48, 3 ; 39, 1.

⁷⁴ DIO CHRYS. 34, 48-51.

⁷⁵ DIO CHRYS. 31.

⁷⁶ DIO CHRYS. 44, 3-5.

se préoccupe de la valeur du peuple, se réfère aux idéaux civiques et délivre un message d'identité grecque. Ce sujet s'insère dans l'important mouvement de recherche – qui prend en compte le témoignage de Dion – relatif à l'histoire politique et culturelle des cités dans les provinces d'Asie et de Bithynie à l'époque impériale.⁷⁷

Les Grecs trouvaient en face d'eux l'autorité romaine, confrontation qui constitue un second thème – domaine de recherche actuel lui aussi, sur lequel ont porté notamment les *Entretiens* de la Fondation Hardt de 2012.⁷⁸ Dans les discours *Sur la royauté*, Dion propose sa vision de l'Empire et donne aux Romains des conseils appuyés sur la sagesse et l'exemple des Grecs. Dans les cités grecques, il rappelle le poids de Rome en usant de formules cinglantes : “Les habitants ... jouissent d'honneur et de puissance auprès des gouverneurs s'ils se conduisent sagement” ;⁷⁹ les titres honorifiques “font rire les Romains, qui les appellent ... ‘péchés grecs’” ;⁸⁰ “rien de ce qui se passe dans les cités n'échappe aux autorités” ;⁸¹ le gouverneur devant faire son entrée dans notre assemblée, “maintenant votre tâche est de ne pas faire mentir l'opinion qu'il a de vous” ;⁸² vous vous disputez “pour l'ombre d'un âne, comme on dit” ;⁸³ votre

⁷⁷ Voir notamment BEKKER-NIELSEN (2008) ; BRU / KIRBIHLER / LEBRETON (2009) ; DAUDE (2002) ; DESIDERI (2000) et (2002) ; FERNOUX (2004) et (2011) ; GUERBER (2009) ; HELLER (2006) ; LAFOND (2010) ; MADSEN (2009) ; MAREK (2003) ; SALMERI (1999) et (2000) ; VUJČIĆ (2009) ; ZUIDERHOEK (2008).

⁷⁸ SCHUBERT (2013).

⁷⁹ DIO CHRYS. 40, 22 : πόλιν οἰκοῦντας οὐ σμικρὰν καὶ πολιτείαν ἐξαιρέτων ἔχοντας καὶ παρὰ τοῖς ἡγεμόσι τιμὴν τινα καὶ δύναμιν, ἐὰν σωφρονῶσι.

⁸⁰ DIO CHRYS. 38, 38 : παρὰ τοῖς Ῥωμαίοις γέλωτα κινεῖ καὶ καλεῖται τὸ ἔτι ὑβριστικώτερον Ἑλληνικὰ ἀμαρτήματα. Nous empruntons à ROBERT (1977) 5 la traduction de ἀμαρτήματα par “péchés”.

⁸¹ DIO CHRYS. 46, 14 : οὐ γὰρ λανθάνει τῶν ἐν ταῖς πόλεσιν οὐδὲν τοὺς ἡγεμόνας. Sur le sens à donner ici au mot ἡγεμόνας, voir JONES (1978) 167, n. 23 ; DESIDERI (1978) 135.

⁸² DIO CHRYS. 48, 2 : νῦν οὖν ὑμέτερον ἔργον ἐστὶ μὴ ψεύσασθαι αὐτοῦ τὴν διάνοιαν.

⁸³ DIO CHRYS. 34, 48 : περὶ ὄνου σκιᾶς, φασί.

conduite est celle “de compagnons d’esclavage se querellant entre eux”.⁸⁴

Tendant à se poser en représentant de l’hellénisme face au pouvoir romain et en représentant de Rome devant les auditoires grecs, Dion, en médiateur,⁸⁵ construit dans ses discours un modèle subtil de rapport avec Rome et associe, à des degrés variables selon les contextes, l’affirmation de l’identité grecque, la critique contre certaines réalités romaines et l’esprit de coopération avec l’Empire.

Pour transmettre ses leçons, qui pouvaient être difficiles à faire admettre, Dion eut recours à des argumentations riches et variées, parmi lesquelles nous sélectionnons certaines procédures rhétoriques qui constituent sa marque.

La mise en scène de soi est dans le droit fil de la théorie rhétorique, qui souligne l’importance particulière de l’*êthos* de l’orateur dans le genre délibératif : “Le jour sous lequel se montre l’orateur est plus utile pour les délibérations”.⁸⁶ Dion est allé très loin dans cette direction. Dans les *Discours bithyniens*, il est souvent conduit à parler de lui-même pour se justifier face à des critiques et des accusations.⁸⁷ Et d’évoquer avec complaisance ses ancêtres, ses voyages, son rôle dans la cité de Pruse. Il fait état de ses rapports avec l’Empereur et en tire argument pour souligner son propre désintéressement et pour asseoir l’autorité de son propos :

“Je n’ai aucunement réservé cette occasion et la bienveillance du souverain à mes fins personnelles, fût-ce partiellement, par exemple en redressant ma fortune détruite ou en acquérant des charges ou des moyens supplémentaires, et au contraire j’ai

⁸⁴ DIO CHRYS. 34, 51 : ὁμοδούλων πρὸς ἀλλήλους ἐριζόντων.

⁸⁵ BOST-POUDERON (2011b).

⁸⁶ ARIST. *Rhet.* 2, 1, 1377b28-30 : τὸ μὲν οὖν ποιόν τινα φαίνεσθαι τὸν λέγοντα χρησιμώτερον εἰς τὰς συμβουλὰς ἐστίν (trad. DUFOUR). De même QUINT. *Inst.* 3, 8, 13 : *consilia nemo est qui neget secundum mores dari* ; 3, 8, 48 : *multum refert etiam quae sit persona suadentis*. Sur la mise en scène de soi chez Dion, voir KRAUSE (2003). La théorie prévoit aussi l’appel aux émotions (QUINT. *ibid.* 3, 8, 12) : mais, si Dion manie l’*êthos*, le *pathos*, en revanche, n’est pas son fort.

⁸⁷ DIO CHRYS. 43, 45, 47, 50.

tourné vers vous tout ce qui était possible et je n'ai eu d'yeux que pour l'intérêt de la cité."⁸⁸

Le moment privilégié pour parler de soi est l'exorde. Dion connaissait les règles rhétoriques qui s'appliquent à cette partie du discours : le début du *Discours rhodien* est un modèle d'exorde délibératif, destiné à présenter le sujet et à éveiller l'intérêt et la faveur du public.⁸⁹ Mais, en ce domaine, Dion créa sa propre manière. Comme le notait déjà Photius, il se fit une spécialité des longues entrées en matière, au point de rendre parfois "la tête plus grosse que le corps".⁹⁰ Devant l'assemblée de Pruse comme devant le conseil d'Apamée, il n'hésite pas à exprimer des considérations sur lui-même, ses expériences et ses dispositions.⁹¹ Dans certains discours aux cités et certains discours *Sur la royauté*, l'exorde est développé comme un morceau quasi-indépendant, qui sert à capter l'attention du public, à jouer avec ses attentes et à représenter l'orateur en philosophe, à grand renfort d'anecdotes, de comparaisons et de spirituelles protestations d'incapacité.⁹² Dion sort des cadres traditionnels de la rhétorique politique – comme l'avait noté encore Photius, qui parle de style de "conversations" (συνουσίαις)⁹³ –, pour adopter un ton qui s'apparente au genre sophistique de la proliè.⁹⁴ Conférencier hors pair, Dion sait commencer très loin de son sujet et faire d'apparents détours pour amener l'auditoire au point voulu. Là se déploient les qualités de "douceur"

⁸⁸ DIO CHRYS. 45, 3 : εἰς οὐδὲν τῶν ἰδίων κατεθέμην τὸν καιρὸν ἐκεῖνον οὐδὲ τὴν τοῦ κρατοῦντος εὐνοίαν οὐδὲ ἀπὸ μέρους, οἷον τὰ τῆς οὐσίας ἐπανορθώσας διεφθαρμένης ἢ προσλαβὼν τινα ἀρχὴν ἢ δύναμιν, ἀλλ' ἅπαν ὅσον ποτὲ ἦν εἰς ὑμᾶς ἔτρεψα καὶ μόνον εἶδον τὸ τῆς πόλεως.

⁸⁹ DIO CHRYS. 31, 1-7.

⁹⁰ PHOT. *Bibl.* 209, 165b34-39 : τὸ δ' ἐπὶ μακρότατον ἀποτείνειν τὰ προοίμια ἢ τὰ οἷον προοίμια, οὐκέτι ἀφήσιν αὐτὸν τὸ μὴ οὐχὶ ἀντὶ πολιτικοῦ καὶ συγγραφικοῦ τύπου τὸν ἐπὶ ταῖς συνουσίαις ἀλλάξασθαι παραδεδυκότα, καὶ μεῖζω τὴν κεφαλὴν τὴν ὡς ἐν λόγῳ τοῦ λοιποῦ σώματος διαπλάττειν.

⁹¹ DIO CHRYS. 40 et 41.

⁹² DIO CHRYS. 1, 1-8 ; 32, 1-29 ; 33, 1-30 ; 35, 1-12.

⁹³ *Loc. cit.*, n. 90.

⁹⁴ Sur la proliè, voir PERNOT (1993) 546-568.

et d'apparente "simplicité" (γλυκύτης, ἀφέλεια) qui lui étaient reconnues.

Un autre jeu, qui est constant, consiste à se référer à l'éloge tout en s'en distanciant.⁹⁵ Dans la rhétorique délibérative de Dion, le genre épideictique n'est jamais loin. Les auditoires de l'époque impériale attendaient que fussent louées les cités, louée la concorde, loué l'Empereur, et l'orateur le savait. Il leur en donnait acte, de toutes les manières, et refusait fondamentalement de se prêter à leur désir.

Pour un ou deux discours très structurés,⁹⁶ combien d'allocutions ondoyantes, parées de toutes les grâces ! La culture, l'humour sont omniprésents. Certains passages se distinguent aussi par un style recherché et voyant, comme les séries de questions rhétoriques, avec anaphore, polyptote, parallélisme et antithèse, dans les éloges de la concorde.⁹⁷ Le fait que ces passages appartiennent à des discours effectivement prononcés est intéressant pour cerner les goûts du public, qui appréciait la virtuosité oratoire et ne la jugeait pas déplacée dans un discours politique.

Enfin, un dernier trait caractéristique est l'usage des allusions et des faux-semblants. Dans les discours *Sur la royauté*, entreprenant la tâche délicate de conseiller l'Empereur, Dion déploie un luxe de précautions. Résolu à ne pas prononcer un éloge du souverain, il s'en excuse adroitement : "Pour ne pas encourir le grief de flatterie auprès des calomniateurs et pour

⁹⁵ PERNOT (1993) 578-591.

⁹⁶ Le second *Discours tarsien* (*Or.* 34) offre une annonce du plan (§ 6-7), une récapitulation de la première partie (§ 27), des transitions très nettes (§ 38, 43) ; cf. JONES (1978) 76 : "perhaps the most carefully constructed in the whole collection". Le discours *Aux Nicomédiens sur la concorde avec les Nicéens* (*Or.* 38) se signale par un exorde très progressif, dans lequel l'orateur révèle peu à peu son sujet (§ 3-5, 6) ; le plan est annoncé (§ 8) ; les transitions sont explicites (§ 21, 48).

⁹⁷ DIO CHRYS. 39, 3 et suiv. : ποῖον μὲν γὰρ θέαμα κάλλιον πόλεως ὁμοφρονούσης; ποῖον δὲ ἄκουσμα σεμνότερον; ποῖα μὲν βουλευέται πόλις ἄμεινον τῆς ἅμα βουλευομένης; ποῖα δὲ εὐμαρέστερον πράττει τῆς ἅμα πραττούσης; ποῖα δὲ ἥττον ἀποτυγχάνει τῆς ταῦτὰ βουλευομένης; etc. (la série comporte dix-huit questions au total). – 41, 13 et suiv. : τίνες μὲν γὰρ εὐπρεπέστερον κτῶνται τὰγαθὰ τῶν φίλων συμποριζόντων αὐτοῖς; τίνες δὲ ἀποφεύγουσι τὰ κακὰ ῥᾶον ἢ οἷς ἂν φίλοι συμμαχῶσι; etc.

que toi, de ton côté, tu n'encoures pas celui de vouloir être loué en face, je ferai porter mon discours sur le bon roi".⁹⁸ Si je ne te loue pas, c'est pour ton bien... C'est donc en philosophe que Dion s'exprimera, non en panégyriste, tout en ayant dit assez, cependant, pour que l'Empereur et la cour pensent à appliquer ses propos théoriques à la situation présente et pour que le prince puisse se reconnaître, s'il le souhaite, dans le miroir qui lui est tendu. Dans les discours 2 et 4, le recours au dialogue est une autre tactique, qui permet à Dion de ne pas s'exprimer en son nom propre, mais de s'abriter derrière des personnages qui sont autant de masques.

Dans les discours aux cités, Dion manie l'ironie, par exemple à Célènes (*Or.* 35), où il feint d'admirer la prospérité de la cité pour faire entendre, *a contrario*, une leçon morale sur le thème "les biens matériels ne font pas le bonheur". Le faux-semblant sert à faire passer les messages difficiles.⁹⁹

Parfois, l'intention est si bien voilée que le lecteur moderne n'est pas sûr de la saisir. L'exemple le plus pittoresque est fourni par le premier *Discours tarsien*, dans lequel Dion, reprochant aux habitants leur déchéance morale, les incite à se réformer sur un point, qui est particulièrement grave et déshonorant : il faut cesser de ῥέγκειν ("ronfler", "renifler").¹⁰⁰ Sur ce curieux reproche, toutes sortes d'explications ont été proposées.¹⁰¹ Certains commentateurs ont envisagé de prendre le mot à la lettre et ont supposé que les gens de Tarse se singularisaient par quelque habitude nasale grossière. D'autres ont cherché un sens détourné. Mais lequel ? Dion reproche-t-il aux Tarsiens leurs mœurs débauchées, le reniflement renvoyant à des comportements bestiaux et sexuels ? Ou bien s'agit-il d'une prononciation

⁹⁸ DIO CHRYS. 3, 25 : ἵνα δὲ μήτε ἐγὼ κολακείας αἰτίαν ἔχω τοῖς θέλουσι διαβάλλειν μήτε σὺ τοῦ κατ' ὀφθαλμοῦς ἐθέλειν ἐπαινεῖσθαι, ποιήσομαι τοὺς λόγους ὑπὲρ τοῦ χρηστοῦ βασιλέως.

⁹⁹ PERNOT (2015) 104-105.

¹⁰⁰ DIO CHRYS. 33, 33.

¹⁰¹ Présentation de ces explications, avec bibliographie, dans BOST-POUDERON (2011a) 7-9. La discussion se poursuit : cf. KIM (2013).

fautive du grec, manifestant la perte de la pureté hellénique sous l'influence de la composante indigène de la population ? Le verbe ῥέγκειν s'entend-il au sens de "renifler", d'"ahaner", de "baragouiner" ? Selon toute probabilité, la signification du reproche devait être compréhensible en situation. Mais pour nous, aujourd'hui, ce discours soigneusement crypté, "figuré" (ἔσχηματισμένος), garde son mystère.

Les *Discours bithyniens* comportent également des incertitudes, qui ne sont pas seulement dues à notre ignorance du contexte, mais s'expliquent aussi par le fait que Dion parle à mots couverts. Ainsi, il prit deux fois la parole à Pruse pour refuser des honneurs ou des charges qui lui étaient proposés, et ses refus sont si polis qu'on se demande si ce ne sont pas des acceptations. Au début du discours 44 (*Démonstration d'affection à sa patrie qui lui proposait des honneurs*), il décline avec ménagements ce qui lui est offert,¹⁰² mais C.P. Jones a suggéré que l'on pouvait avoir affaire à une apparence de refus, conforme à l'étiquette qui voulait que les bienfaiteurs, y compris les empereurs, affectassent de repousser ou de modérer les honneurs qui leur étaient décernés.¹⁰³ Le discours politique grec est un jeu social qui obéit à des règles, et Dion se meut, au milieu des conventions, avec beaucoup de tact et d'habileté. Dans le discours 49 (*Refus d'une magistrature devant le conseil*), il explique longuement, on l'a vu,¹⁰⁴ que les philosophes ont vocation à gouverner (§ 1-14), avant de conclure, de manière inattendue, qu'il doit décliner la charge d'archonte qui lui est proposée ; car il doit quitter Pruse (§ 14-15). Pourquoi ne pas avoir fait état tout de suite de cette impossibilité ? Par courtoisie, certes. Mais on soupçonne que la tirade initiale, sur le rôle des philosophes, n'était pas dépourvue d'arrière-pensées et qu'elle pouvait servir à pousser un autre candidat,

¹⁰² ARNIM (1898) 212.

¹⁰³ JONES (1978) 105 ; cf. BOWERSOCK (1965) 120. PHILOSTR. *VS* 2, 11 (591) mentionne un discours de Chrestos de Byzance devant l'assemblée des Athéniens visant à dissuader ceux-ci de le proposer pour la chaire de rhétorique.

¹⁰⁴ *Supra*, n. 33.

qui était philosophe, ou à en contrecarrer un autre, qui ne l'était pas.¹⁰⁵

Fort énigmatique, encore, et controversé, le discours *À Diodoros* (*Or.* 51).¹⁰⁶ Cette courte allocution met en scène plusieurs personnages dont les rôles ne sont pas clairs, à propos d'une élection récemment advenue à Pruse. Après une introduction consacrée à la critique des éloges insincères, Dion adresse au peuple des compliments qui ont toute chance d'être ironiques.

Deux passages des *Discours bithyniens* peuvent être signalés comme représentatifs de la rhétorique délibérative de Dion, dont ils rassemblent les principaux aspects. Figurant dans les discours 40 (*Dans sa patrie, au sujet de la concorde avec Apamée*) et 47 (*Démégorie dans sa patrie*), deux harangues prononcées devant l'assemblée de Pruse, ils portent sur le programme de travaux publics dont Dion avait pris la responsabilité¹⁰⁷. Ces passages ne sont pas les plus célèbres ni les plus brillants du corpus : témoignages du discours délibératif 'ordinaire', ils attestent du rôle de la rhétorique dans la politique municipale, puisque Dion y fait référence aux discours prononcés par lui-même et par ses adversaires, et ils mettent eux-mêmes en œuvre une adroite rhétorique. Dion y use tantôt du style simple, tantôt du style élevé ; il recourt successivement au récit et à l'argumentation, et variant les tons, se fait tour à tour modeste, flatteur, ironique. Il se défend, contre-attaque, fait des promesses, cherche à persuader : ce qui ne l'empêche nullement de parler en philosophe. Dans le discours 40, il remonte au principe, pour réfléchir sur la fierté de la cité et sur les rapports avec l'autorité romaine. Dans le discours 47, il ne craint pas de se comparer à Zénon et à Aristote. Il va même, renversant les rôles, jusqu'à lancer à l'auditoire une requête spirituelle, et paradoxale pour un orateur délibératif : "Conseillez-moi !" ¹⁰⁸

¹⁰⁵ CUVIGNY (1994) 163-164.

¹⁰⁶ Voir en dernier lieu AMATO (2014) 91-96.

¹⁰⁷ DIO CHRYS. 40, 5-10 ; 47, 18-20.

¹⁰⁸ DIO CHRYS. 47, 18 : συμβουλευσατέ μοι.

Conclusion

La rhétorique fut, pour Dion, plus qu'un instrument et un moyen d'expression de ses idées : un cadre de pensée et un mode de vie.

Le cas de cet auteur influent est intéressant pour la recherche sur la rhétorique délibérative, parce qu'il conduit à réviser les définitions courantes. Chez Dion, les discours politiques se révèlent plus diversifiés et profonds que ne le laisserait croire la théorie rhétorique en usage dans les écoles de l'Antiquité. Ils mettent en jeu le pouvoir – pouvoir de la rhétorique, rhétorique face au pouvoir. Ils sont liés à la philosophie. Ils s'adaptent aux différents contextes et aux différents auditeurs. Ils recourent à de multiples méthodes de persuasion, qui vont des arguments logiques à l'*êthos*, à l'éloge, aux prestiges du style, aux faux-semblants. Pour analyser tous ces aspects, le concept aristotélicien de *συμβουλευτικὸν γένος* ne suffit pas et doit être élargi.

Telle est la rhétorique délibérative de Dion. Elle pose, pour finir, deux questions, qui seraient la matière d'une autre enquête et qui ne comportent peut-être pas de solution définitive. Du point de vue historique, on souhaiterait savoir si Dion était un cas particulier, ou s'il a existé d'autres sophistes-philosophes et conseillers politiques du même type que lui. S'il y en a eu, comme il est probable, quel était leur nombre ? Par ailleurs, du point de vue de l'efficacité pratique, on voudrait apprécier l'effet des discours de Dion et mesurer jusqu'à quel point sa rhétorique était persuasive. Fut-il écouté ? À Pruse, oui, sans doute. Dans les autres cités, et auprès de l'Empereur, cela est moins sûr.

Bibliographie

- AMATO, E. (2014), *Traiani praeceptor. Studi su biografia, cronologia e fortuna di Dione Crisostomo* (Besançon).
- AMATO, E. / JULIEN, Y. (2005), *Favorinos d'Arles. Œuvres I, Introduction générale. Témoignages. Discours aux Corinthiens. Sur la Fortune* (Paris).

- ARNIM, H. VON (1893-1896), *Dionis Prusaensis quem vocant Chrysostomum quae exstant omnia*. 2 vols. (Berlin).
- (1898), *Leben und Werke des Dio von Prusa. Mit einer Einleitung: Sophistik, Rhetorik, Philosophie in ihrem Kampf um die Jugendbildung* (Berlin).
- (1907), compte rendu de E. WENKEBACH, *Quaestiones Dioneae*, *BPhW* 27, 614-616.
- BAILEY, C. (2015), “Honor’ in Rhodes: Dio Chrysostom’s Thirty-First Oration”, *ICS* 40, 45-62.
- BECK, I. (1970), *Untersuchungen zur Theorie des Genos symbuleutikon* (diss. Hamburg).
- BEKKER-NIELSEN, T. (2008), *Urban Life and Local Politics in Roman Bithynia. The Small World of Dion Chrysostomos* (Aarhus).
- BOST-POUDERON, C. (2006), *Dion Chrysostome. Trois discours aux villes (Orr. 33-35)* (Salerno).
- (2009), “Entre prédication morale, parénèse et politique : les Discours 31-34 de Dion Chrysostome (ou : la subversion des genres)”, in D. VAN MAL-MAEDER / A. BURNIER / L. NÚÑEZ (éds.), *Jeux de voix. Énonciation, intertextualité et intentionnalité dans la littérature antique* (Berne), 225-256.
- (2011a), *Dion de Pruse dit Dion Chrysostome. Œuvres. Premier discours à Tarse (or. XXXIII). Second discours à Tarse (or. XXXIV). Discours à Célènes de Phrygie (or. XXXV). Discours Borysthénitique (or. XXXVI)* (Paris).
- (2011b), “Intermédiaires et conciliateurs entre administrés et administration dans les provinces grecques de l’Empire romain : les témoignages de Dion de Pruse, Plutarque et Épictète”, in A. GANGLOFF (éd.), *Médiateurs culturels et politiques dans l’Empire romain. Voyages, conflits, identités* (Paris), 93-101.
- BOWERSOCK, G.W. (1965), *Augustus and the Greek World* (Oxford).
- BRANCACCI, A. (1985), *Rhetorike philosophousa. Dione Crisostomo nella cultura antica e bizantina* (Naples).
- BRU, H. / KIRBIHLER, F. / LEBRETON, S. (éds.) (2009), *L’Asie Mineure dans l’Antiquité. Échanges, populations et territoires. Regards actuels sur une péninsule* (Rennes).
- BRUNT, P. (1973), “Aspects of the Social Thought of Dio Chrysostom and of the Stoics”, *PCPhS* 19, 9-34 = *Studies in Stoicism* (Oxford, 2013), 151-179.
- BUDÉ, G. DE (1916-1919), *Dionis Chrysostomi orationes*. 2 vols. (Leipzig).
- (1920), *Liste d’interpolations du texte de Dion Chrysostome* (Genève).
- COHOON, J. W. / CROSBY, H. L. (1932-1951), *Dio Chrysostom* (London).

- CUVIGNY, M. (1994), *Dion de Pruse. Discours Bithyniens (Discours 38-51)* (Paris).
- DAUDE, C. (2002), "Formes subjectives de la citoyenneté : l'exemple de Dion Chrysostome à Pruse", in S. RATTI (éd.), *Antiquité et citoyenneté* (Besançon), 219-232.
- DESIDERI, P. (1978), *Dione di Prusa. Un intellettuale greco nell'impero romano* (Messine).
- (1991a), "Dione di Prusa fra ellenismo e romanità", in *ANRW II*, 33, 5, 3882-3902.
- (1991b), "Tipologia e varietà di funzione comunicativa degli scritti dionei", in *ANRW II*, 33, 5, 3903-3959.
- (1994), "Dion Cocceianus de Pruse dit Chrysostome", in R. GOULET (dir.), *Dictionnaire des philosophes antiques II* (Paris), 841-856.
- (2000), "City and Country in Dio", in S. SWAIN (2000), 93-107.
- (2002), "Dimensioni della polis in età alto-imperiale romana", *Prometheus* 28, 139-150.
- ELLIGER, W. (1967), *Dion Chrysostomos, Sämtliche Reden. Eingeleitet, übersetzt und erläutert* (Zurich).
- FERNOUX, H.-L. (2004), *Notables et élites des cités de Bithynie aux époques hellénistique et romaine (III^e siècle av. J.-C. - III^e siècle ap. J.-C.)* (Lyon).
- (2011), *Le Demos et la Cité. Communautés et assemblées populaires en Asie Mineure à l'époque impériale* (Rennes).
- FERRARY, J.-L. (2008), "Les apports du dossier des mémoriaux de délégations de Claros dans le fonds Louis Robert", *CRAI*, 1377-1404.
- FRANÇOIS, L. (1921), *Essai sur Dion Chrysostome, philosophe et moraliste cynique et stoïcien* (Paris).
- GANGLOFF, A. (2006), *Dion Chrysostome et les mythes. Hellénisme, communication et philosophie politique* (Grenoble).
- GRANDJEAN, T. (2005), *Le blâme des cités chez Dion de Pruse* (thèse Strasbourg 2, Lille).
- (2009), "Le blâme des cités chez Apollonios de Tyane et chez Dion de Pruse", in G. ABBAMONTE / L. MILETTI / L. SPINA (éds.), *Discorsi alla prova. Atti del Quinto Colloquio italo-francese, Napoli, 21-23 settembre 2006* (Naples), 139-187.
- GUERBER, É. (2009), *Les cités grecques dans l'Empire romain. Les privilèges et les titres des cités de l'Orient hellénophone d'Octave Auguste à Dioclétien* (Rennes).
- HARTLICH, P. (1889), "De exhortationum a Graecis Romanisque scriptarum historia et indole", *LSKPh* 11, 209-335.
- HELLER, A. (2006), "Les bêtises des Grecs". *Conflits et rivalités entre cités d'Asie et de Bithynie à l'époque romaine (129 a. C. - 235 p. C.)* (Bordeaux).

- HIGHET, G. (1983), "Mutilations in the Text of Dio Chrysostom", in R.J. BALL (éd.), *The Classical Papers of Gilbert Highet* (New York), 74-99.
- JAZDZEWSKA, K. (2015), "Do not Follow the Athenians! The Example of Athens in Dio Chrysostom's *Orations*", *CPh* 110, 252-268.
- JONES, C.P. (1978), *The Roman World of Dio Chrysostom* (Cambridge, MA).
- (2015), "Five Letters Attributed to Dio of Prusa", *CPh* 110, 124-131.
- JOUAN, F. (1977), "Les thèmes romanesques dans l'*Euboïcos* de Dion Chrysostome", *REG* 90, 38-46.
- (2001), "Nestor et Dion de Pruse, conseillers des princes", in A. BILLAULT (éd.), Ὀπώρα. *La belle saison de l'hellénisme. Études de littérature antique offertes au Recteur Jacques Bompaire* (Paris), 43-57.
- KASPRZYK, D. / VENDRIES, C. (2012), *Spectacles et désordre à Alexandrie. Dion de Pruse, Discours aux Alexandrins* (Rennes).
- KENNEDY, G.A. (1972), *The Art of Rhetoric in the Roman World 300 B.C.-A.D. 300* (Princeton).
- KIM, L. (2013), "Figures of Silence in Dio Chrysostom's *First Tarsian oration* (Or. 33): *aposiopesis*, *paraleipsis*, and *huposiôpêsis*", *G&R* 60, 32-49.
- KINDSTRAND, J.F. (éd.) (1981), *An Index to Dio Chrysostomus*. Compiled by R. KOOLMEISTER and T. TALLMEISTER (Uppsala).
- KLEK, J. (1919), *Symbuleutici qui dicitur sermonis historia critica per quattuor saecula continuata* (Kirchhain).
- KRAUSE, C. (2003), *Strategie der Selbstinszenierung. Das rhetorische Ich in den Reden Dions von Prusa* (Wiesbaden).
- LAFOND, Y. (2010), "L'idéal d'excellence et l'éthique des cités grecques à l'époque de Trajan", in L. CAPDETREY / Y. LAFOND (éds.), *La cité et ses élites. Pratiques et représentation des formes de domination et de contrôle social dans les cités grecques* (Bordeaux), 103-117.
- LEMARCHAND, L. (1926), *Dion de Pruse. Les œuvres d'avant l'exil* (Paris).
- MADSEN, J.M. (2009), *Eager to be Roman. Greek Response to Roman Rule in Pontus and Bithynia* (Londres).
- MAREK, C. (2003), *Pontus et Bithynia. Die römischen Provinzen im Norden Kleinasiens* (Mayence).
- MARTHA, C. (1865), *Les moralistes sous l'Empire romain. Philosophes et poètes* (Paris).
- MAZON, P. (1943), "Dion de Pruse et la politique agraire de Trajan", *CRAI*, 74 et 85-87.
- MILAZZO, A.M. (2007), *Dimensione retorica e realtà politica. Dione di Prusa nelle orazioni III, V, VII, VIII* (Hildesheim).

- MOLES, J.L. (1978), "The Career and Conversion of Dio Chrysostom", *JHS* 98, 79-100.
- (1990), "The Kingship Orations of Dio Chrysostom", in F. CAIRNS (éd.), *Papers of the Leeds International Latin Seminar VI* (Leeds), 297-375.
- NESSELRATH, H.-G. (éd.) (2009), *Dion von Prusa. Der Philosoph und sein Bild* (Tübingen).
- PERNOT, L. (1993), *La rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*. 2 vols. (Paris).
- (2002), "Aristote et ses devanciers. Pour une archéologie du genre délibératif", *Ktèma* 27, 227-235.
- (2006), *L'ombre du Tigre. Recherches sur la réception de Démosthène* (Naples).
- (2010), "Che cosa resta dei nostri discorsi ?", in G. PETRONE / A. CASAMENTO (éds.), *Studia ... in umbra educata. Percorsi della retorica latina in età imperiale* (Palerme), 17-29.
- (2013), *Alexandre le Grand. Les risques du pouvoir. Textes philosophiques et rhétoriques traduits et commentés* (Paris).
- (2015), *Epideictic Rhetoric. Questioning the Stakes of Ancient Praise* (Austin).
- ROBERT, L. (1977), "La titulature de Nicée et de Nicoméde : la gloire et la haine", *HSPH* 81, 1-39 = *Choix d'écrits* (Paris, 2007), 673-703.
- RUSSELL, D.A. (1992), *Dio Chrysostom. Orations VII, XII, and XXXVI* (Cambridge).
- SALMERI, G. (1982), *La politica e il potere. Saggio su Dione di Prusa* (Catania).
- (1999), "La vita politica in Asia Minore sotto l'impero romano nei discorsi di Dione di Prusa", *Studi ellenistici* 12, 211-267.
- (2000), "Dio, Rome, and the Civic Life of Asia Minor", in SWAIN (2000), 53-92.
- SCANNAPIECO, R. (2004), "Tecnica della narrazione e gioco combinatorio nel racconto dell'*Euboico* (D. Chrys., or. VII §§ 1-80)", in S.M. MEDAGLIA (éd.), *Miscellanea in ricordo di Angelo Raffaele Sodano* (Naples), 327-368.
- SCHMIDT, T. (2013), "L'histoire au service du politique : Épaminondas comme *exemplum* dans les *Discours bithyniens* de Dion Chrysostome", in D. CÔTÉ / P. FLEURY (éds.), *Discours politique et histoire dans l'Antiquité* (Besançon), 379-396.
- SCHUBERT, P. (éd.) (2013), *Les Grecs héritiers des Romains. Huit exposés suivis de discussions* (Genève).
- SHEPPARD, A.R.R. (1984), "Dio Chrysostom: The Bithynian Years", *AC* 53, 157-173.

- SIDEBOTTOM, H. (1992), "The Date of Dio of Prusa's Rhodian and Alexandrian Orations", *Historia* 41, 407-419.
- (2006), "Dio Chrysostom and the Development of *On Kingship Literature*", in D. SPENCER / E. THEODORAKOPOULOS (éds.), *Advice and its Rhetoric in Greece and Rome* (Bari).
- SWAIN, S. (éd.) (2000), *Dio Chrysostom. Politics, Letters, and Philosophy* (Oxford).
- SYME, R. (1988), "Greeks Invading the Roman Government", in A.R. BIRLEY (éd.), *Ronald Syme. Roman Papers IV* (Oxford).
- TRAPP, M. (1995), "Sense of Place in the Orations of Dio Chrysostom", in D. INNES / H. HINE / C. PELLING (éds.), *Ethics and Rhetoric. Classical Essays for Donald Russell* (Oxford), 163-175.
- VEYNE, P. (2005), *L'Empire gréco-romain* (Paris).
- VUJČIĆ, N. (2009), "Greek Popular Assemblies in the Imperial Period and the Discourses of Dio of Prusa", *EA* 42, 157-169.
- WENKEBACH, E.A. (1903), *Quaestiones Dioneae. De Dionis Chrysostomi studiis rhetoricis capita selecta* (Kirchhain).
- WHITMARSH, T. (2001), *Greek Literature and the Roman Empire. The Politics of Imitation* (Oxford).
- (2004), "Dio Chrysostom", in I.J.F. DE JONG / R. NÜNLIST / A. BOWIE (éds.), *Studies in Ancient Greek Narrative. Vol. 1, Narrators, Narratees, and Narratives in Ancient Greek Literature* (Leiden), 451-464.
- ZUIDERHOEK, A. (2008), "On the Political Sociology of the Imperial Greek City", *GRBS* 48, 417-445.

DISCUSSION

M. Kraus: Es gibt doch einige wichtige Unterschiede zwischen Dio und der Zweiten Sophistik einerseits und z.B. Libanios und der Dritten Sophistik andererseits. So gewinnt das Thema der hellenischen παιδεία im 4. Jahrhundert auch eine religiöse Dimension im Sinne einer paganen, antichristlichen Haltung. Auch die Haltung zum Kaisertum ist im 1./2. Jahrhundert noch weit unproblematischer und kooperativer als in der Spätantike; das Motiv des ‚guten Monarchen‘ (χρηστὸς βασιλεύς, Dio, *Or.* 3, 25) etwa sucht man später bei Libanios vergeblich. Dio hat in seinen Reden über das Königtum auch noch ein einheitliches Römisches Reich im Auge, während sich im 4. Jahrhundert die westlich-lateinische und die östlich-griechische Reichshälfte bereits deutlich entfremdet haben. Auch der Gegensatz von lateinischer und griechischer Sprache und Kultur spielt bei Dio noch kaum eine Rolle.

L. Pernot: Dion de Pruse et Libanios avaient beaucoup en commun du point de vue de la *paideia* et de la culture rhétorique. Les différences qui les séparent, cependant, sont très grandes. Ils n'avaient pas du tout le même caractère, ni les mêmes choix de vie. Dion se définissait comme philosophe: Libanios, non; Libanios se définissait comme professeur: Dion, non. En outre, les époques dans lesquelles ils ont vécu étaient fort dissemblables, sous le rapport de la politique, de l'état social ou encore de la religion. Dion ne pouvait pas imaginer l'instauration d'un Empire chrétien.

A. Chaniotis: Many thanks for this excellent overview of Dio's deliberative oratory, which gives me the opportunity to make a few remarks on the context of some of Dio's statements. Since

Dio was keen on comparing himself with the great Athenian orators of the Classical period, his interest in the Greek past is very selective. He focuses on Classical Athens, largely ignoring the Hellenistic period. That he paints a very negative image of statesmanship at his time – as compared with that of earlier periods – is not an original trait of his rhetoric. It is found in Plutarch's *Political Precepts*, but also much earlier. A decree of Beroia for the local statesman Harpalos (*I.Beroia* 2, late 2nd century BC), regrets that Harpalos was unable to serve as a general like his grandfathers, but praises him for showing his courage by “courageously (εὐθαρσῶς) accepting the greatest priesthood which involves the largest expenses”.

Dio's contempt for contemporary political life is not entirely justified. Greek cities continued having a robust political life. As we can infer from the epigraphic evidence, administration and political leadership could be very demanding tasks in cities of the Imperial period. Dio's exaggerations have been observed in his description of Olbia in the *Borysthenitikos*.¹

As for his Rhodian oration that deals with the re-use of statue bases and statues, Dio gives the impression that this practice was a Rhodian phenomenon. In reality, the re-use of statues and bases was very widespread. For instance, a poetess in Kos around Dio's time was honoured with the statue of another earlier poetess (*IG* XII 4, 845), and more evidence for the recycling of statues and bases comes from late Hellenistic and Roman Athens.²

¹ HUPE, J., “Der Dedicantenkreis des Achilleus als ein Gradmesser von Akkulturationsprozessen im kaiserzeitlichen Olbia: Ein Beitrag zur olbischen Onomastik”, in F. FLESS / M. TREISTER (eds.), *Bilder und Objekte als Träger kultureller Identität und interkultureller Kommunikation im Schwarzmeergebiet. Kolloquium in Zschortau/Sachsen vom 13.2.-15.2.2003* (Rahden, 2005), 43-52.

² SHEAR, J.L., “Reusing Statues, Rewriting Inscriptions, and Bestowing Honours in Roman Athens”, in Z. NEWBY / R. LEADER-NEWBY (eds.), *Art and Inscriptions in the Ancient World* (Cambridge, 2007), 221-246; KEESLING, C.M., “Vor klassischem Hintergrund: Zum Phänomen der Wiederverwendung älterer Statuen auf der Athener Akropolis als Ehrenstatuen für Römer”, in R. KRUMREICH / C. WITSCHEL (eds.), *Die Akropolis von Athen im Hellenismus und in der römischen Kaiserzeit* (Wiesbaden, 2010), 329-398.

Considering contexts like these, we get a better understanding of Dio's rhetorical strategies.

L. Pernot: Dion réécrit le passé avec une très grande liberté, non seulement l'histoire, mais aussi la mythologie, en fonction des besoins de ses démonstrations. Le point qui lui importe est la leçon morale à tirer dans chaque cas. En particulier, il a tendance à idéaliser Sparte. La liberté dans le choix et le traitement des exemples empruntés au passé est une caractéristique de la rhétorique. Cependant, cela n'empêchait pas Dion de garder les yeux ouverts sur le présent. Dans le passage du *Discours rhodien* qui est cité ci-dessus (p. 266), il dresse un bilan très juste de la situation des cités grecques à l'époque impériale. Sur ce point, il rejoint Plutarque, en cherchant, comme lui, "ce qui reste". Au mot *καταλείπεται* employé par Dion (31, 162) font écho, chez Plutarque, *λείπονται* (*Praec. ger. reip.* 805a) et *λείπεται* (*ibid.* 824d), ainsi que *ὑπελείπετο* (*Cic.* 4, 7). Les affinités ne manquent pas entre Dion et Plutarque, comme j'ai essayé de le montrer ailleurs.³

C. Kremmydas: Thank you for your stimulating analysis of Dio's deliberative rhetoric. I was struck by the remarkable continuity of deliberative *topoi* first attested in the Demosthenic Assembly speeches, especially those relating to the speaker's *ethos*. They seem to be more than mere survivals of a deliberative tradition. And Demosthenes is not just a distant memory; he seems to be a model consciously imitated (you mentioned a few examples of Demosthenic echoes). He sets the bar for assessing the quality of Dio's deliberative rhetoric. But should one not also consider the question of Dio's audience and their knowledge of the Demosthenic model? Unless those listening to (or reading at a later stage) Dio's speeches were well acquainted with Demosthenic oratory, his efforts to set himself up as a

³ In P. VOLPE CACCIATORE / F. FERRARI (éd.), *Plutarco e la cultura della sua età* (Naples, 2007), 103-121.

worthy continuator of the great classical oratorical model would not have succeeded.

Immediately after the passage quoted above, p. 266 (*Or.* 31, 161-162 and then 163) Dio seems to compliment the Rhodians on the way that they pay attention to their external appearance and this in turn sets them apart from the rest of the world. Unless this is ironical (and I am not persuaded it is not), it seems to suggest that the speaker now places emphasis on the external appearance of the citizens, and this is a feature that does not appear in classical Attic deliberative oratory.

L. Pernot: La question de l'apparence extérieure s'applique aussi à l'orateur: la façon dont il se présente conditionne son efficacité persuasive. Sur cette question importante, Dion donne des renseignements précis et intéressants le concernant. Il se décrit vêtu d'un méchant manteau, portant la barbe et les cheveux longs, arborant la mise d'un Cynique (32, 22; 34, 2; 47, 25). Même après l'exil, Dion, de ce point de vue, se distinguait des autres orateurs. Son aspect extérieur traduisait visuellement le caractère philosophique de sa rhétorique.

M. Edwards: Is Dio reconstructing history, like Andocides in speech 3? Angelos raises important issues about the employment of history in oratory. But the reconstruction of earlier history goes back to Andocides in his *On the Peace with the Spartans*, where he invents (in our terms) Athenian history of the Pentecontaetia period. And what is more, Aeschines repeats this invention in his *On the False Embassy* speech. This is partly, at least, a matter of constructing the audience, who presumably would not know much better than the orator (or they would presumably have shouted him down)? Dio, of course, talks about the present, whereas for Aristotle deliberative oratory is about the future.

M. Kraus: Die theoretische Zuordnung des deliberativen Genres zur Zeitstufe der Zukunft scheint (über Hermogenes)

sogar für Libanios noch gegolten zu haben. In den deliberativen Deklamationen der Rhetorenschule, die in der Regel historische Sujets haben, werden die geschichtlichen Fakten oft grob verzerrt. Sie sind keine historischen Quellen und wollen es nicht sein. Inwieweit das auch auf Dios politische Reden ausstrahlt, ist schwer zu sagen. Vergessen wir nicht, dass Dio auch als Historiker schrieb (*Über die Tugenden Alexanders, Getika*). Ich möchte aber gerne noch eine Frage zu Dio als Philosophen anschliessen: Traditionell wird Dio meist als Kyniker und Stoiker angesehen, aber gerade in den zitierten Reden zeigen sich ausserordentlich viele platonisierende Elemente (so etwa der Gedanke des Philosophenkönigtums). Dio las, wie berichtet wird, Platons *Phaidon* ebenso wie Reden des Demosthenes (Philostr. *VS* 488). Sein Stil hatte dementsprechend platonische ebenso wie demosthenische Anklänge (Philostr. *VS* 487). Andererseits beruft er sich auf den Kyniker Diogenes (*Or.* 4). Welcher philosophischen Richtung kann man ihn also am ehesten zurechnen? Oder muss man ihn einfach als Synkretisten betrachten?

J.-L. Ferrary: En ce qui concerne l'influence du stoïcisme sur Dion de Pruse, il faut, je crois, prendre garde à ne pas tomber dans un cercle vicieux. Hans von Arnim, qui se trouve avoir été successivement l'éditeur et le biographe de Dion (1893 et 1898), puis l'éditeur des *Stoicorum veterum fragmenta* (1903-1905), a, dans cette dernière œuvre, abusivement inclus dans les fragments de Chrysippe de nombreux textes qui lui paraissaient d'inspiration vétéro-stoïcienne, et en particulier des textes de Dion. Un recueil limité aux authentiques fragments de Chrysippe et témoignages sur Chrysippe (selon les principes qu'il a lui-même adoptés pour Zénon et Cléanthe) aurait sans doute permis de fonder sur des bases plus sûres le problème du rapport entre Dion et l'Ancien Stoïcisme, qui mériterait d'être repris.

L. Pernot: La question de l'éclectisme philosophique de Dion de Pruse est une question difficile. Il a certainement évolué au

cours de sa vie et mis davantage l'accent tantôt sur une doctrine, tantôt sur une autre. Par ailleurs, les modèles invoqués n'étaient pas cantonnés à une seule et unique doctrine; pour les penseurs grecs de l'époque impériale, les Socrate et les Diogène étaient devenus une sorte de bien commun et l'on pouvait se réclamer d'eux de plusieurs points de vue différents.

